

<https://lyon-est.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article282>



# la RQTH, qu'est ce que c'est ?

- Voie PROFESSIONNELLE - CAP vers l'EMPLOI -

## RQTH

Reconnaissance de la Qualité  
de « Travailleur Handicapé »

---

Date de mise en ligne : lundi 20 avril 2020

---

Copyright © CIO Lyon Est - Tous droits réservés

---

**[bleu]Obtenir la RQTH[/bleu]**, donc se faire reconnaître travailleur handicapé, donne accès à l'employeur comme au bénéficiaire à un ensemble de mesures mises en place pour favoriser l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Pour vous aider dans les démarches, vous pouvez vous adresser **[bleu]sabine.acquier chez ac-lyon.fr[/bleu]**

### **[bleu]UNE RQTH Pour QUI[/bleu] ?**

Tout salarié, demandeur d'emploi, travailleur indépendant, souffrant d'un problème de santé (physique, sensoriel, mental, psychique, ou intellectuel...), d'une maladie chronique (diabète, asthme, sclérose en plaques...), ayant des répercussions sur les possibilités d'occuper son poste.

[rouge]La RQTH ne dépend pas de la pathologie d'une personne mais du retentissement de cette pathologie sur l'emploi.[/rouge] Celle-ci n'est pas forcément définitive et elle doit être d'une durée prévisible d'au moins un an.

### **[bleu]UNE RQTH, QUELS AVANTAGES[/bleu] ?**

- **Se former** : accès à diverses mesures d'aide à la formation ainsi qu'à des aménagements des dispositifs existants (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation). Retour ligne manuel
- **Être embauché** : soutien du réseau de placement spécialisé Cap emploi, accès à des aides financières (déplacement, aménagement de poste...), aux mesures mises en place par les entreprises dans le cadre de leurs accords pour favoriser l'accueil et le maintien des personnes en situation de handicap...). Retour ligne manuel
- **Garder son emploi** : suivi médical renforcé par le médecin du travail, accompagnement et conseil du réseau Cap emploi pour rechercher et mettre en œuvre des solutions de maintien dans l'emploi.

# RQTH

Reconnaissance de la Qualité  
de « Travailleur Handicapé »

---